



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Retraite - Sportifs de haut niveau

Question écrite n° 18671

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques concernant le dispositif de validation des droits à la retraite mis en place pour les sportifs de haut niveau (SHN). Depuis le 1er janvier 2012, les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles prévues à cet effet ont droit à des trimestres gratuits, dans la limite de 16 trimestres au total, pour compenser le décalage lié à l'entrée tardive des sportifs de haut niveau sur le marché de l'emploi. Cependant, ce dispositif n'est pas rétroactif et pénalise par conséquent les générations SHN qui se sont succédées avant 2012 qui ne peuvent pas en bénéficier alors qu'ils ont eux aussi permis de hisser haut les couleurs du sport français et le faire rayonner à l'international. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir un égal accès à ce dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18671

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4690

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)